

4X4 CITY TOURS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 106 impasse de la pastourelle, 83600 FREJUS
940 670 466 RCS Fréjus

(Ci-après, la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-neuf mai à quatorze heures,

La Société GRV CAPITAL, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 106 impasse de la pastourelle, 83600 FREJUS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Fréjus sous le numéro 103 104 949, représentée par M. Antoine GRIVEAUD agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président,

Titulaire de la totalité des 100 actions composant le capital social de la Société 4X4 CITY TOURS, s'est rendue au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Monsieur Antoine GRIVEAUD préside la séance en qualité de Président de la Société.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'associée unique :

- Une copie des statuts de la société;
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'associée unique est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

L'associée unique ne demandant pas la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

Le président rappelle que l'article 2 des statuts, dans leur version actuelle, prévoit l'objet social suivant :

"La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- *La création, le développement, l'organisation et l'accomplissement de balades touristiques ou non, par tous moyens, avec ou sans chauffeur et/ou guide accompagnateur, dans les villes représentant un intérêt patrimonial et culturel.*
- *La location de véhicules avec ou sans chauffeur, l'organisation de transferts, de salons, d'exposition, de congrès, de séminaires ou tout autre évènement pour le compte de tout tiers.*
- *L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;*
- *La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.*

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation cet objet."

Le président rappelle qu'il est proposé à l'associée unique de modifier l'objet social, lequel sera complété comme suit :

"La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- ***Transport public de personnes au moyen de véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris.***
- *La création, le développement, l'organisation et l'accomplissement de balades touristiques ou non, par tous moyens, avec ou sans chauffeur et/ou guide accompagnateur, dans les villes représentant un intérêt patrimonial et culturel.*
- *La location de véhicules avec ou sans chauffeur, l'organisation de transferts, de salons, d'exposition, de congrès, de séminaires ou tout autre évènement pour le compte de tout tiers.*
- *L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.*

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- *La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;*
- *La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;*
- *La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes les opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.*

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation cet objet."

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME DECISION

En suite de ce qui précède, l'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, avec faculté de subdélégation, pour effectuer toutes les démarches, déclarations et formalités rendues nécessaires à l'adoption des précédentes résolutions et les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations mentionnées ci-dessus et en conséquence d'établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

Cette décision est adoptée par l'associée unique.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associée unique.



Antoine GRIVEAUD
Président



GRV CAPITAL
*Représentée par Antoine GRIVEAUD
Président*